

Pôle de Psychiatrie de la Personne Âgée

Chef de pôle

Dr. Marianne LUCAS NAVARRO

Pourquoi ?



Les critères d'indication de prise en charge pour une évaluation ou une hospitalisation sont les suivants :

- Patients de plus de 65 ans présentant une première décompensation psychiatrique et/ou ne bénéficiant plus de suivi depuis plus de 5 ans par les équipes de psychiatrie de l'adulte de l'hôpital.
- Ce critère délimitant la frontière d'indication de prise en charge, le pôle reste concerné par tous les patients âgés, y compris ceux référés aux unités des pôles adultes du Centre Hospitalier Le Vinatier, et peut proposer son soutien spécialisé aux équipes de psychiatrie de l'adulte.

Pour qui ?



Le Pôle de Psychiatrie de la Personne Âgée est composé de trois services et accueille des patients présentant des symptômes psychiatriques en lien avec l'avancée en âge, symptômes traversant l'intégralité de la nosographie psychiatrique de l'adulte. Il couvre l'ensemble des secteurs du Centre Hospitalier Le Vinatier.

Services et unités



Service Intrahospitalier - 69Z98

- Unité Paul Gauguin
- Unité Auguste Renoir
- Unité Alfred Sisley
- Unité RE.P.E.R.E (Réseau Pluridisciplinaire d'Evaluation, de Recherche et d'Education)

Service Transversal - 69Z25

- Centre de guidance familiale gérontopsychiatrique (CDG)
- Equipe Mobile d'Evaluation et d'Orientation PsyPa (EMPSYPA)
- Soins Psychiatriques Intersectoriels à Domicile (S.P.I.D)

Service Ambulatoire- 69Z55